



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 MAI 2022 À 18H30
salle Jean MARION**

Affiché le 3 juin 2022, en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des collectivités territoriales.

Élus :	29	L'an deux mille vingt-deux, le trente mai , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	26	
Absents :	0	
Pouvoirs :	3	
Votants :	29	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, CONSTIAUX, CAFFIER, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :	/	
Absents ayant laissés procurations :		Mme KADRI à Mme LO CURTO, M. GANDINI à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Monsieur BELLABES est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 février a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 30_05_041_1T5

**Objet : Approbation du compte de gestion 2021 du receveur municipal
- Présentation : C. BALSAMO**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Principal de Vienne Condrieu Agglomération pour l'année 2021.

- **DECLARE** que ce compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier principal de Vienne Condrieu Agglomération, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 30_05_042_1T5

**Objet : Approbation du compte administratif 2021
- Présentation : C. BALSAMO**

M. BOUVIER, Maire, quitte la séance avant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

Vu l'élection de Monsieur BALSAMO, Adjoint et président de séance, soumettant à délibération du conseil municipal le compte administratif 2021 dressé par Monsieur BOUVIER, ordonnateur du budget communal de Chasse-sur-Rhône,

Après en avoir délibéré à la majorité avec 19 voix POUR et 8 CONTRE :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 tel que présenté, lequel a été rapproché du compte de gestion dressé par le comptable public.

Il est constaté une identité de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser. Sont arrêtés les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

Délibération n° 30_05_043_1U7

**Objet : Demande de subvention ACTEE 2 SEQUOIA
- Présentation : C. DEGLISE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MET** en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité le projet, « audit énergétique du gymnase et de la salle Jean Marion », retenu dans le cadre de la convention de Partenariat conclue entre la FNCCR, TE38, l'AGEDEN et les Parcs naturels Régionaux de Chartreuse et du Vercors, dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;

- **DEMANDE** à TE38, en tant que coordinateur du groupement de commande des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme CEE ACTEE PRO INNO 52 – AMI SEQUOIA, dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière pour la mise en œuvre du programme CEE ACTEE PRO INNO 52 – AMI SEQUOIA avec TE38, telle qu'annexée à la présente délibération. Ainsi que tous documents relatifs au projet.

Délibération n° 30_05_044_1N9

**Objet : Modification de la carte scolaire
- Présentation : C. MARTIN**

Le Maire propose à l'assemblée,

Pour l'année scolaire 2022 /2023, le découpage suivant :

Liste des voies de CHASSE-SUR-RHONE

Mot classant	Voie	Ecole maternelle	
ACACIAS	Allée des Acacias	GEORGELIERES	
AIR	Chemin de Bel Air	CHÂTEAU	
ALTHEAS	Allée des Althéas	CHÂTEAU	
AMANDIERS	Allée des Amandiers	CHÂTEAU	
ARMENIENS	Rue du Génocide Arménien	CHÂTEAU	
AUBEPINES	Allée des Aubépines	CHÂTEAU	
BARBIERES	Chemin des Barbières	BARBIERES	du n°6 à 12 + 43 = Château
BAUDELAIRE	Rue Baudelaire	BARBIERES	
BECHET	Rue S.Bechet	GEORGELIERES	
BEETHOVEN	Rue Beethoven	CHÂTEAU	
BELLECHASSE	Allée Bellechasse	CHÂTEAU	
BERLIOZ	Rue Hector Berlioz	CHÂTEAU	
BLEUETS	Allée des Bleuets	CHÂTEAU	
BLUM	Avenue Léon Blum	CHÂTEAU	
BOISSE	Le Lot et Boisse	CHÂTEAU	
BOMBARDEMENT	Rue Victimes du Bombardement	CHÂTEAU	
BRASSENS	Allée Georges Brassens	GEORGELIERES	
BREL	Allée Jacques Brel	GEORGELIERES	
BRIAND	Rue Aristide Briand	CHÂTEAU	
BRUYERES	Allée des Bruyères	GEORGELIERES	
BUIS	Allée des Buis	CHÂTEAU	
BIZET	Rue G.Bizet	GEORGELIERES	
CAPUCINE	Rue des Capucines	BARBIERES	
CEDRES	Allée des Cèdres	CHÂTEAU	
CERISIER	Allée des Cerisiers	CHÂTEAU	
CHAMPSOUFFRAY	Chemin de Champsouffray	CHÂTEAU	
CHANTONNIERES	Allée des Chantonnières	GEORGELIERES	
CHARDONNERET	Allée des Chardonnerets	GEORGELIERES	
CHARMOTTE	Chemin de Charmotte	GEORGELIERES	

CHARNEVAVEAUX	Chemin de Charnevaux	CHÂTEAU
CHARVAS	Chemin de Charvas	CHÂTEAU
CHATANAY	Chemin de Chatanay	GEORGELIERES
CHÂTEAU	Le Château	CHÂTEAU
CHAVEYRIEUX	Chemin de Chaveyrieux	GEORGELIERES
CHENES	Allée des Chênes	GEORGELIERES
CHEVREUIL	Allée des Chevreuils	GEORGELIERES
CIGOGNES	Allée des Cigognes	CHÂTEAU
CLEMENCEAU	Rue Clémenceau	CHÂTEAU
BARBARA	Allée Barbara	GEORGELIERES
COGNASSIERS	Allée des Cognassiers	GEORGELIERES
COMMUNAY	Route de Communay	CHÂTEAU
CONVENTION	Rue de la Convention	GEORGELIERES
COPERNIC	Rue Copernic	GEORGELIERES
COTE	Rue de la Côte	GEORGELIERES
COULLARDIERES	Chemin des Coullardières	GEORGELIERES
COURRENDIERES	Rue des Courrendières	CHÂTEAU
DAC	Allée Pierre Dac	BARBIERES
DAHLIAS	Allée des Dahlias	CHÂTEAU
DESCARTES	Allée Descartes	GEORGELIERES
DEVALORS	Chemin Laurent-Devalors	GEORGELIERES
DOMEYNE	Place Joseph Domeyne	CHÂTEAU
ECOLES	Rue des écoles	GEORGELIERES
EGALITE	Rue de l'égalité	GEORGELIERES
EGLANTIERS	Allée des Eglantiers	GEORGELIERES
ELUARD	Rue Paul Eluard	CHÂTEAU
EST	Allée Est des barbières	BARBIERES
ETOURNELLES	Montée des Etournelles	GEORGELIERES
EUCALYPTUS	Allée des Eucalyptus	GEORGELIERES
FAUVETTE	Allée des Fauvettes	GEORGELIERES
FERME	Chemin de la Ferme	CHÂTEAU
FERRY	Place Jules Ferry	GEORGELIERES
FLEMING	Impasse Fleming	CHÂTEAU
FLEVIEU	Route de Fleveu	CHÂTEAU
FONDBLANCHE	Chemin de Fondblanche	CHÂTEAU
FONFAMINEUSE	Rue de Fonfamineuse	GEORGELIERES
FRAMBOISIER	Allée des Framboisiers	CHÂTEAU
France	Rue Pierre Mendès France	CHÂTEAU
FRATERNITE	Rue de la Fraternité	GEORGELIERES
GALILEE	Rue Galilée	GEORGELIERES
GARE	Avenue de la Gare	CHÂTEAU
GARENNE	Chemin de Garenne	CHÂTEAU
GAULLE	Avenue Général de Gaulle	GEORGELIERES
GENETS	Montée des Genêts	GEORGELIERES
GERANIUM	Rue des Géraniums	BARBIERES
GIVORS	Route de Givors	CHÂTEAU
GLYCINES	Allée des Glycines	CHÂTEAU
GORNETON	Chemin du Gorneton	CHÂTEAU
GOULES	Chemin des Goules	CHÂTEAU

HALAGE	Chemin de Halage	CHÂTEAU
HERRIOT	Rue Edouard Herriot	BARBIERES
HIBISCUS	Allée des Hibiscus	GEORGELIERES
HORTENSIA	Rue des Hortensias	BARBIERES
HUGO	Rue Victor Hugo	CHÂTEAU
IFS	Allée des Ifs	GEORGELIERES
IRIS	Allée des Iris	BARBIERES
ISLON	Chemin de l'Islon	CHÂTEAU
JAURES	Place Jean Jaurès	GEORGELIERES
KEPLER	Rue Kepler	GEORGELIERES
KOUZOUBACHIAN	Rue Manouk Kouzoubachian	BARBIERES
LAMARTINE	Rue Lamartine	CHÂTEAU
LAURIERS	Allée des Lauriers	GEORGELIERES
LECHERE	Lieudit Revolière et Léchère	CHÂTEAU
LIBERTE	Rue de la Liberté	GEORGELIERES
LILAS	Allée des Lilas	CHÂTEAU
LIMON	Chemin de Limon	GEORGELIERES
LOT	Chemin du Lot	GEORGELIERES
MAI	Rue du 8 Mai	CHÂTEAU
MAIRIE	Place de la Mairie	GEORGELIERES
MARS	Rue du 19 Mars 1962	BARBIERES
MARTIN	Montée Saint Martin	GEORGELIERES
MESANGES	Allée des Mésanges	GEORGELIERES
MICHEL	Allée Louise Michel	BARBIERES
MIDI	Allée du Midi	GEORGELIERES
MISTRAL	Avenue Frédéric Mistral	CHÂTEAU
MITERRAND	Avenue François Mitterrand n°133 Tour des Espinasses	CHÂTEAU
MOILLE	Route de la Moïlle	CHÂTEAU
MOLEYE	Moleye	CHÂTEAU
MONNET	Allée Prosper Monnet	GEORGELIERES
MORAND	Chemin de Morand	CHÂTEAU
MOULIN	Rue Jean moulin	GEORGELIERES
MOZART	Rue W.A. Mozart	GEORGELIERES
MUR	Allée du Vieux Mur	CHÂTEAU
MURIERS	Allée des Mûriers	GEORGELIERES
MUSCARIS	Allée des Muscaris	GEORGELIERES
MYOSOTIS	Allée des Myosotis	GEORGELIERES
NARVIK	Allée de Narvik	GEORGELIERES
NEWTON	Allée Newton	GEORGELIERES
NOISETIERS	Allée des Noisetiers	CHÂTEAU
NOR	Avenue de Nor-Hadjin	CHÂTEAU
NOVEMBRE	Rue du 11 novembre	CHÂTEAU
NOYERS	Allée des Noyers	GEORGELIERES
ORANGERS	Rue des Orangers	CHÂTEAU
OUEST	Allée Ouest des barbières	BARBIERES
PAIX	Rue de la Paix	BARBIERES
PARE	Impasse Ambroise Paré	CHÂTEAU
PASCAL	Rue Blaise Pascal	CHÂTEAU
PASTEUR	Rue Pasteur	CHÂTEAU

PERDRIX	Allée des perdrix	CHÂTEAU
PIAF	Allée Edith Piaf	GEORGELIERES
PIEDS	Lieudit Les Pieds	BARBIERES
PIERRE	Chemin de la Pierre Blanche	CHÂTEAU
PILAT	Allée des Balcons du Pilat	CHÂTEAU
PIVOINES	Allée des Pivoines	GEORGELIERES
PLATIERES	Chemin des Platières	
POMMIERS	Allée des Pommiers	CHÂTEAU
PRIEST	Rue Claude Priest	CHÂTEAU
PRUNIER	Allée des Pruniers	CHÂTEAU
PRUTANT	Prutant	CHÂTEAU
PUITS	Rue du Puits	GEORGELIERES
RAMEAUX	Chemin des Rameaux	GEORGELIERES
RENARDIERE	Allée des Renardières	CHÂTEAU
REPUBLIQUE	Rue de la République	GEORGELIERES
RIMBAUD	Rue Rimbaud	CHÂTEAU
ROCHES	Chemin des Roches	GEORGELIERES
RONGERE	Chemin de Rongère	GEORGELIERES
ROUES	Chemin des Roues	GEORGELIERES
ROY	Rue du Champ du Roy	CHÂTEAU
SAULAIE	Chemin de la Saulaie	CHÂTEAU
SAULES	Allée des Saules	GEORGELIERES
SAUTEREAU	Allée de Sautereau	GEORGELIERES
SENTIER	Rue du sentier	GEORGELIERES
SERIN	Chemin de la Combe de Serin	CHÂTEAU
SEYSSUEL	Route de Seyssuel	GEORGELIERES
SOLIDARITE	Allée de la Solidarité	CHÂTEAU
SOULINS	Chemin de Soulins	GEORGELIERES
STRAUSS	Rue J. Strauss	GEORGELIERES
TAMARIS	Allée des Tamaris	GEORGELIERES
TREMBAS	Chemin de Trembas	CHÂTEAU
TRENET	Allée Charles Trenet	GEORGELIERES
TRITONS	Chemin des Tritons	CHÂTEAU
TROENES	Allée des Troènes	GEORGELIERES
VENTS	Chemin des 4 Vents	CHÂTEAU
VERGERS	Chemin des Vergers	CHÂTEAU
VERLAINE	Rue Verlaine	CHÂTEAU
VICTOIRE	Allée de la Victoire	GEORGELIERES
VIENNE	Route de Vienne	GEORGELIERES
VIGNERON	Allée des Vignerons	CHÂTEAU
VIGNES	Allée des Vignes	CHÂTEAU
VIOLANS	Chemin de Violans	CHÂTEAU
VIVALDI	Rue Vivaldi	CHÂTEAU
WAGNER	Rue Wagner	CHÂTEAU
ZOLA	Rue Emile Zola	CHÂTEAU

Le Conseil Municipal,

Vu le tableau de répartition des rues,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition du Maire
- **Et DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 30_05_045_1N9

Objet : Validation PEdT labellisé plan mercredi et signature d'une convention
– Présentation : C. MARTIN

Le Conseil Municipal,

Vu le projet éducatif de territoire,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis favorable émis par le conseil d'école extraordinaire aux 4 écoles qui s'est réuni le 10 mai,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du PEdT du 17 mai,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le PEDT pour les années 2022 à 2026,
- **AUTORISE** la signature d'une convention entre le Maire, le Préfet et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).
- **Et DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Maire remercie les parents, toute la communauté éducative et les élus qui se sont impliqués pour l'élaboration collective de ce PEDT concerté.

Délibération n° 30_05_046_2B1

Objet : Acquisition d'une parcelle de terrain - emplacement réservé n°06 – création d'un corridor écologique
– Présentation : A. GACEM

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition amiable par la Commune de la parcelles AE n° 1339 d'une superficie de 5 603 m² correspond à une partie de l'emplacement réservé n°5,
- **APPROUVE** le prix d'acquisition fixé à 11 206 € entre les parties,
- **DECIDE**, que les frais de notaire et de géomètre, éventuel, seront à la charge de la collectivité,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération, de la souscription à cet effet de tous documents et de la signature de tous les actes nécessaires, aux prix et conditions précitées.

Délibération n° 30_05_047_2B1

**Objet : Acquisition des voiries et équipements - lotissement le Kepler - Quartier du Rhône
- Présentation : A. GACEM**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Après en avoir délibéré à la majorité avec 21 voix POUR, 4 CONTRE et 4 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** l'acquisition amiable par la Commune des parcelles AN n°881-874-885-879 d'une superficie de 232 m²,
- **APPROUVE** le prix d'acquisition fixé à 1 € symbolique entre les parties,
- **DECIDE**, que les frais de notaire et de géomètre, éventuel, seront à la charge de la collectivité,
- **CLASSE** dans le domaine public les parcelles AN n°881-874-885-879 et AN n° 886-878 et 571
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération, de la souscription à cet effet de tous documents et de la signature de tous les actes nécessaires, aux prix et conditions précitées.

Délibération n° 30_05_048_2B2

**Objet : Rectificatif vente d'une parcelle – Commune/ BELAZIZ
- Présentation : A. GACEM**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de France Domaine ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente d'une partie de la parcelle AE n°1163 pour une superficie de 14m² pour le prix fixé à Madame BELAZIZ Ouria ou son représentant, soit 400€.
- **CONFIRME** que les frais de notaire seront supportés dans la totalité par Madame BELAZIZ Ouria et que les frais de géomètre seront répartis pour moitié entre les parties.
- **AUTORISE** le Maire de la Commune ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant et plus généralement pour toutes les procédures et documents relatifs à cette vente.

Délibération n° 30_05_049_1R1

**Objet : Mise en place du télétravail
- Présentation C. BOUVIER**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

VU le décret n°2020-524 du 5 mai 2020,

VU l'accord cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en place du télétravail dans la Fonction Publique

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 4 mai 2022,

VU l'avis du Conseil municipal de ce jour,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2022,
- **APPROUVE** le règlement du télétravail joint en annexe, précisant les critères et modalités d'exercice de ce dernier,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération n° 30_05_050_1R10

Objet : Création d'un Comité Social Territorial, fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités.

- Présentation : C. BOUVIER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 précité.
- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **DECIDE** le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

Délibération n° 30_05_051_1R3

Objet : Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade

- Présentation : C. BOUVIER

Le Conseil Municipal,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique du 4 mai 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS :

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** des emplois suivants :

- 2 Adjointes techniques territoriales principales de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/12/2022.
- 1 Attaché territorial à temps complet à compter du 01/07/2022
- 1 Animateur territorial à temps complet à compter du 01/07/2022

- la **création** des emplois suivants :

- 2 adjointes techniques principales de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/12/2022.
- 1 Attaché principal à temps complet à compter du 01/07/2022.
- 1 Animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2022.

Délibération n° 30_05_052_1R3

**Objet : Suppression et création de postes – modification du tableau des emplois ATSEM
- Présentation : C. BOUVIER**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS :

- **DECIDE** de créer l' emploi suivant, à temps complet :

- 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe au 01/09/2022.

- **DECIDE** de supprimer l'emploi suivant, à temps complet :

- 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/09/2022.

- **MODIFIE** le tableau des emplois,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget 2022,

- **ET DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 30_05_053_1R3

**Objet : Suppression et création de postes – modification du tableau des emplois adjoint animation
- Présentation : L. BELLABES**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS :

- **DECIDE** de créer l' emploi suivant, à temps non complet :

- 1 adjoint d'animation, intervenant en arts visuels au 01/09/2022.

- **DECIDE** de supprimer l'emploi suivant, à temps complet :

- 1 animateur territorial intervenant en arts visuels à temps complet au 01/09/2022.

- **MODIFIE** le tableau des emplois,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget 2022,

- **ET DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 30_05_054_1R3

Objet : Création de poste – modification du tableau des emplois CCAS
- Présentation : C. LO CURTO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget 2022,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS :

- **ADOpte** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Délibération n° 30_05_055_1R3

Objet : Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités
- Présentation : L. BELLABES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS :

- **ADOpte** la proposition du Maire

- **MODIFIER** le tableau des emplois non permanents

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Délibération n° 30_05_056_1P2

Objet : Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale de Chasse-sur-Rhône
- Présentation : P. BORG

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Considérant la nécessité de retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 21 voix POUR et 8 CONTRE :

- **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, les agents chargés de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée

- Conserver une trace papier de cette suppression ainsi que la date de sortie
- **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.
- **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés.

Délibération n° 30_05_057_1P9

Objet : Dénomination de la salle du patrimoine chassère « Odette et Maurice ROLLAT »
- Présentation : C. BOUVIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant la proposition de dénommer la salle du Patrimoine Chassère « Odette et Maurice ROLLAT » au sein du bâtiment du Château en reconnaissance et remerciements de leur engagement dans la vie associative et particulièrement en faveur du patrimoine local,

Vu la concertation intervenue avec la MJC et sa section Archives et Patrimoine,
 Vu l'avis favorable des ayants droits,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination de la salle du Patrimoine Chassère « Odette et Maurice ROLLAT » au sein du bâtiment du Château.

Délibération n° 30_05_058_2H8

Objet : Convention de servitudes ENEDIS – Chatanay
- Présentation : A. COMBIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de servitudes avec ENEDIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette convention.

Délibération n° 30_05_059_1A1

**Objet : Convention de mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE) avec Vienne
 Condrieu Agglomération**
- Présentation : C. DEGLISE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 22-63 de la séance du 22 mars 2022 du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

Vu le projet de convention annexé à cette délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du projet de convention de mise à disposition de vélos de service pour les déplacements professionnels des salariés et clients des entreprises, administrations et associations, du territoire de Vienne Condrieu Agglomération joint en annexe de cette délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 30_05_060_1A1

**Objet : Convention entre la ville de Chasse-sur-Rhône et Vienne Condrieu Agglomération
concernant Ciné Été
- Présentation : P. BORG**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** sur les termes de la convention entre la commune de Chasse-sur-Rhône et Vienne Condrieu Agglomération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 30_05_061_1A1

Objet : Vœu pour l'apaisement du trafic dans le nœud autoroutier de Givors-Ternay-Chasse

Le Conseil Municipal,

Vu le vœu pour un moratoire sur les infrastructures de transport adopté à l'unanimité par le conseil municipal de Chasse-sur-Rhône le 15 mars 2021 ;

Vu le vœu contre l'élargissement de l'A46, adopté à l'unanimité par le conseil municipal de Chasse-sur-Rhône le 12 juillet 2021 ;

Vu l'avis sur le plan de protection de l'atmosphère, adopté à l'unanimité par le conseil municipal de Chasse-sur-Rhône le 14 février 2022 ;

Vu l'accident impliquant un transport de matière dangereuse survenu le 18 mai 2022 sur l'autoroute A7 au niveau de la sortie n°8 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ALERTE l'Etat** sur l'urgence à **apaiser la circulation** dans le nœud autoroutier Givors-Ternay-Chasse par tous les moyens possibles ;
- **DEMANDE** que **le transport de matières dangereuses puisse être détourné des agglomérations** et qu'il emprunte des moyens de transport plus sécurisés comme le fer ou le fleuve ;

- **RENOUVELLE** son vœu que soit **développées des alternatives à la voiture** individuelle sur le territoire afin de réduire le trafic dans le nœud ;
- **RENOUVELLE** son vœu que soit **abaissée la vitesse maximale sur l'A7** en traversée de Chasse-sur-Rhône de 110 km/h à 90 km/h ;
- **RENOUVELLE** son vœu que soit **abandonné le projet d'élargissement de l'A46** sud qui va venir ajouter du trafic dans le nœud autoroutier de Givors-Ternay-Chasse.

Ce vœu est envoyé à Monsieur le préfet de Région, à M. le préfet de l'Isère, à M. le sous-préfet de Vienne.

La séance est levée à 20h25.

Le Maire
Christophe BOUVIER

